

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL JEUNES 11-17 ans
Quartier du Fond de Chars - Clos de Fleurance



SOMMAIRE

CONTEXTE	3
Adresse	3
Période de fonctionnement	3
Nombre de jeunes	3
Age des jeunes	4
L'équipe pédagogique	4
Les locaux	4
Activités dominantes	5
OBJECTIFS ET MOYENS	6
Valeurs du projet éducatif de la ville d'Osny à promouvoir	6
Objectifs généraux	6
Objectifs opérationnels	6
Moyens	7
Outils et ressources	7
ROLES ET RELATIONS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	8
Son contrat de travail	8
L'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007	8
Rôle des animateurs	9
Rôle du directeur	9
Relation d'équipe	9
Relation avec les familles	10
PROJET DE FONCTIONNEMENT	10
Journée-type	11
Règles de vie : « ce que l'on accepte, ce que l'on n'accepte pas »	11
Matériel pédagogique	11
L'EVALUATION	11
COMMUNICATION	11

CONTEXTE

La municipalité décide de mettre en place un accueil jeunes (11 – 17 ans) dans le quartier du Fond de Chars – Clos de Fleurance en février 2010. Un certain nombre d'incivilités y étaient constatées. Afin de tenter de minimiser voire de stopper ces incivilités, un directeur et une animatrice interviennent sur des temps d'animations 1 à 2 fois par semaine en temps scolaire et chaque jour de la semaine en temps de vacances.

Le projet pédagogique de cet accueil a pour volonté principale d'inculquer ou de réinculquer aux jeunes les valeurs fondamentales du vivre ensemble à travers la mise en place d'animations diverses qu'ils auront proposées (animations culturelles, sportives, séjours, sorties...) dans le respect de soi, d'autrui et de la structure.

Adresse

Espace François Villon
Allée François Villon
95520 OSNY

Période de fonctionnement

L'espace François Villon, structure communale, est ouvert au public jeune les mercredis de 16h à 18h30 et un samedi par mois de 14h à 18h en période scolaire. Il est ouvert de 10h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi et le mardi soir de 18h à 23h en période de vacances scolaires. Une journée continue a lieu tous les vendredis, l'occasion de proposer une sortie avec pique-nique ou un repas sur place. Les sorties peuvent avoir lieu en journée comme en soirée.

L'espace François Villon est fermé aux animations la dernière semaine de juillet, la première quinzaine d'août et une semaine à Noël.

Nombre de jeunes

Le nombre de jeunes accueillis sur les activités varie en fonction du type d'animations proposées et de la réglementation qui s'y applique.

L'arrêté du 20 juin 2003 fixe notamment les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement (NOR : MENJ0301377A – J.O. du 4 juillet 2003 modifié par les arrêtés du 03 juin 2004, du 09 mai 2005, du 03 octobre 2005 et du 26 juin 2008)

Age des jeunes

Les jeunes qui fréquentent la structure ont entre 11 et 17 ans. Les animateurs prennent soin d'adapter les activités programmées en fonction de l'âge des jeunes présents.

Concernant les plus âgés (17 ans et plus), ces jeunes sont souvent de passage et viennent pour des demandes spécifiques (emploi, stages, formation, orientation scolaire, loisirs). Le directeur (également en charge des dispositifs de bourses permis de conduire et bourses BAFA) répond à leurs interrogations lorsque les activités sont terminées.

L'équipe pédagogique

Le service jeunesse et sports de la mairie d'Osny organise l'accueil des jeunes du quartier du Fond de Chars-Clos de Fleurance. A sa tête, le directeur du service jeunesse, vie des quartiers et sports encadre un responsable jeunesse et sport, un directeur d'accueil de loisirs et une animatrice vacataire. Un éducateur sportif de la ville intervient ponctuellement sur certaines périodes de vacances notamment l'été. Ils sont secondés sur la partie administrative par l'assistante du service. La gestion à plusieurs permet de maintenir une ouverture continue toute l'année.

Sont associés au bon fonctionnement de l'accueil, tous les services municipaux partenaires et en particulier ceux qui ont en charge l'animation des jeunes de la ville (services « vie des quartiers » et « périscolaire »).

Les locaux

Les accueils sont organisés par le service jeunesse et sports de la Mairie d'Osny à l'espace François Villon, grande salle communale permettant d'accueillir 80 personnes. Cette salle se trouve à l'écart des habitations entre deux quartiers résidentiels. Elle est entourée d'équipements sportifs municipaux (deux terrains de tennis, un terrain multisports, un terrain de pétanque, un skate parc, un kiosque et une grande plaine).

La structure se trouve au terme de l'allée François Villon. Elle possède un parking et une enceinte grillagée. L'accès se fait directement dans la grande salle par le parking. Un accès aux structures extérieures est aussi possible à l'arrière du bâtiment.

Deux salles fermées sont utilisées pour le stockage du matériel pédagogique. Un petit bureau permet de recevoir les jeunes ou les parents individuellement dans un endroit plus calme. Des toilettes hommes et femmes avec une douche sont à disposition. Un point d'eau extérieur se trouve sur le côté du bâtiment.

Tables et chaises sont mises à disposition. Une kitchenette offre également des possibilités de repas à confectionner ou à consommer sur place.

Activités dominantes

Les activités sont planifiées, préparées et encadrées par des animateurs diplômés. Elles se veulent diversifiées tout en préservant l'équilibre entre les temps d'accueil sur la structure et les sorties. Elles émanent des propositions des jeunes qui participent activement à la programmation et à l'organisation des animations proposées. Ces jeunes peuvent s'inscrire, en fonction des places disponibles, aux temps de planification, de préparation et d'activités.

Des séjours peuvent également être réalisés en juillet ou août. Les séjours sont montés en collaboration avec les jeunes participants (transport, hébergement, alimentation, activités sur place, vie quotidienne...) sous forme d'ateliers de préparation.

La mise en place d'ateliers (cuisine, réparation de VTT, danse...) devrait permettre d'amener les jeunes dans une démarche de projet de la naissance de l'idée à sa mise en œuvre concrète. Les animateurs sont chargés d'accompagner tout au long de l'année les jeunes dans ce type de projets. Les productions seront valorisées (dégustation avec les parents, transmission des savoirs acquis aux autres jeunes, réalisation d'une démonstration ou d'un spectacle de danse, visionnage des vidéos réalisés par les jeunes...).

Les activités 'support' dominantes sont culturelles, de loisirs ou sportives. Du matériel pédagogique est mis à disposition des jeunes (jeux de société, musique, raquettes et balles de tennis, ballons...). L'objectif est de proposer une diversité des pratiques pour contenter le plus grand nombre, préserver la mixité et développer les activités culturelles.

Nous permettrons aux jeunes de la structure les autres structures jeunesse de la ville (Moulinard et Ravinière) et de l'agglomération (Vauréal, Jouy-le-Moutier, Courdimanche, Saint-Ouen-l'Aumône, Maurecourt) par le biais d'animations organisées en transversalité.

Quelle que soit l'activité (sortie, séjour, atelier...), elle reste un outil mis en place pour atteindre nos objectifs éducatifs.

OBJECTIFS ET MOYENS

Valeurs du projet éducatif de la ville d'Osny à promouvoir

ÉPANOUISSEMENT et CITOYENNETÉ [ANNEXE 1]

Objectifs généraux

- ✓ Garantir le Respect de soi, d'autrui, des personnes et des biens
- ✓ Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs
- ✓ Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble des jeunes dans la convivialité (mixité, liens intergénérationnels, tolérance, intégration, etc.)
- ✓ Favoriser l'accès de tous au sport et à la culture,
- ✓ Impliquer les jeunes dans l'élaboration des actions, en les plaçant dans une attitude différente de celle de la consommation

Objectifs opérationnels

- Prescrire le respect, le civisme dans la convivialité en appliquant les règles usuelles de savoir vivre en tout lieu
- Conforter l'accès aux loisirs et l'animation de la ville en proposant des activités diverses accessibles au plus grand nombre
- Contribuer à la socialisation, au savoir-vivre, faciliter l'autonomie et la responsabilisation, inciter au dialogue et donner sa véritable place au jeune en impliquant des groupes dans la programmation et l'organisation des activités tout en valorisant chaque individu de ce groupe
- Stimuler la solidarité, développer la mixité, la coopération, et le partage, participer à l'acquisition de savoir-faire, soutenir l'apprentissage de la tolérance et l'éducation à la différence par le biais d'activités collectives

Moyens

Les valeurs de respect, de civisme et de solidarité pourront être abordées lors des activités :

- par le respect des autres, des locaux, du matériel (rappels figurant dans le règlement intérieur – ANNEXE 2), de la planète
- par un comportement citoyen à adopter en toutes circonstances (politesse, savoir vivre, partage, solidarité...)

L'accès aux loisirs et en particulier aux activités culturelles est notamment facilité par :

- l'ouverture d'une structure d'accueil toute l'année
- une programmation d'activités construite avec les jeunes
- un accès Internet permettant la recherche et le choix des animations, de l'aménagement de la salle, des achats de matériel (matériel pédagogique pour activités, jeux, ateliers de mécanique VTT...) et de denrées alimentaires (ateliers « cuisine », repas)
- la mise en place d'une tarification spécifique jeunesse (25% des droits d'entrée pour les sorties culturelles ou 40% des droits d'entrée pour les autres sorties)
- la prise en charge de l'encadrement et du transport par la mairie d'Osny
- un budget alloué aux entrées

La socialisation et le savoir-vivre sont atteints grâce « au vivre ensemble » mis en place par les animateurs tout au long des activités proposées (animations en journée, sorties, soirées, séjours)

L'autonomie et la responsabilisation sont visées avec :

- la participation des jeunes au choix, à la planification, à l'organisation et au bilan des activités
- leur participation aux différents ateliers de danse, mécanique vélo, cuisine...
- le libre accès au matériel pédagogique dans le respect des conditions d'utilisation
- la prise des rênes dans la conduite de certaines animations encadrées (itinéraires des sorties VTT, choix des menus des petits déjeuners, des repas d'avant soirée...)

Outils et ressources

- Une équipe municipale et notamment l' élu au secteur jeunesse
- Des agents municipaux spécifiquement formés (directeur, éducateurs, animateurs et techniciens)
- Un budget de fonctionnement et un budget d'investissement
- Des équipements recevant du public (mairie, équipements sportifs, équipements culturels, salles)
- Une communication (Inf'Osny, Agenda, site internet, affichage municipal, panneaux d'affichage à l'entrée de la structure, tracts dans les boites aux lettres)
- Des partenaires municipaux (Vie des quartiers, Centres de loisirs, Stages sports et loisirs) et des partenaires extérieurs (CROSIF, base de loisirs de Cergy, villes voisines, associations, autres prestataires ...)
- Des temps de concertation, de préparation et de formation pour les équipes
- Un CMJ (Conseil Municipal de Jeunes) qui peut porter les idées des jeunes au niveau local

ROLES ET RELATIONS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Son contrat de travail

La structure est gérée aux heures d'ouverture par un directeur et un éducateur en postes permanents au service jeunesse et sports de la ville d'Osny, des animatrices et animateurs vacataires.

L'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;
- participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Rôle des animateurs

- Mettre en place des activités en concertation avec le directeur et en respectant le rythme de vie des jeunes.
- Accompagner, si besoin, le jeune dans les différents temps de la vie quotidienne.
- Participer à l'élaboration du document pédagogique en concertation avec le directeur.
- Etre à l'écoute des jeunes et répondre à leurs demandes.
- Accepter le refus, solliciter sans forcer.
- Etre force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Faire part au directeur et à leurs collègues, des problèmes survenus au cours de la journée
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Rôle du directeur de l'accueil

- Il est le garant de la mise en place des objectifs éducatifs de la ville
- Il est le garant de la rédaction du document pédagogique (fait avec son équipe)
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires, partenaires, municipalité...)
- Il a en charge l'organisation des temps d'animation (administrative, financière et matérielle)
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon déroulement des animations

Relation d'équipe

- Le métier d'animateur étant basé sur la confiance, l'échange et la communication, toute information est soumise à l'équipe rapidement afin d'éviter tout malentendu
- Chaque semaine, un point est effectué avec les animateurs, l'éducateur et le directeur afin d'analyser les activités mises en place, le vécu des jeunes, etc. Puis un temps de préparation est organisé pour les animations à venir
- L'équipe pédagogique se doit de respecter ses horaires de travail, le matériel, les règles de sécurité et l'environnement

Relation avec les familles

Les parents peuvent être accueillis lors de la première visite des jeunes pour leur présenter le fonctionnement de l'accueil jeunes dans le quartier du Fond de Chars – Clos de Fleurance.

Les animateurs, le directeur et l'éducateur se chargent de présenter les équipements, le planning des présences et le programme des activités. Les élèves de CM2 des écoles du secteur sont invités à découvrir la structure d'animation lors de soirées dédiées en mai et juin de chaque année. Une soirée annuelle de bilan permet de présenter les activités aux enfants et parents autour d'un repas convivial.

Des fiches d'inscriptions disponibles sur l'espace citoyen des usagers afin que les jeunes puissent s'inscrire sur la période de septembre à août.

Elles comportent une partie avec les renseignements nécessaires sur le jeune et des autorisations.

Un règlement intérieur de la structure doit être validé par le jeune et son représentant légal.

Nous rappelons les règles de fonctionnement et les horaires d'ouverture de la structure dans ce règlement intérieur.

Les parents peuvent solliciter les animateurs à chaque fois qu'ils le jugent nécessaire en amont ou après les activités. Les numéros de téléphone du service jeunesse (fixe et portable) sont inscrits sur le site de la ville et sur les plannings d'animations à l'entrée de la structure.

PROJET DE FONCTIONNEMENT

L'accueil des jeunes est effectué devant ou dans la salle. Deux panneaux d'affichage disposés l'un sur le parking et l'autre à l'entrée, informent des jours, des heures d'ouverture et du programme d'activités.

Les animations fonctionnent en accès libre. Les jeunes peuvent intégrer une activité en cours dans la mesure des places disponibles. Les sorties nécessitent une réservation car le nombre de places est limité (par la réglementation d'encadrement de l'activité ou par la capacité de transport).

Les activités proposées et planifiées conjointement avec les jeunes peuvent avoir lieu sur les équipements municipaux autour de la structure ou dans la ville (équipements sportifs, parc de Grouchy, médiathèque, maisons de quartier...), dans l'espace François Villon (doté d'un large matériel pédagogique - tables de tennis de table, babyfoot, billard, console de jeu et de jeux de société) ou à l'extérieur sous forme de sorties.

Chaque jeune souhaitant participer aux animations est invité à remplir une fiche de renseignements en ligne et à prendre connaissance du règlement intérieur lors de sa première visite ou de son premier contact. Cette inscription annuelle est payante et lui permet l'accès aux animations proposées. Lorsque les activités sont payantes, le jeune s'acquitte d'une participation comme prévue dans la délibération tarifaire.

Journée-type

Les jeunes arrivent sur la structure et aident à l'installation du matériel. Ils participent ensuite à l'activité mise en place par l'animateur. Un goûter (boissons fraîches et gâteaux) est prévu sur des activités plus importantes (tournois, rencontres inter structures...). Les jeunes sont invités à ranger le matériel à la fin des activités auxquelles ils ont participé.

Règles de vie : « ce que l'on accepte, ce que l'on n'accepte pas »

L'équipe d'animation applique le règlement intérieur validé par les jeunes lors de leur inscription. Si les jeunes souhaitent modifier ce règlement, ils pourraient le demander et l'équipe pédagogique pourrait décider d'un temps de travail avec les jeunes pour revoir certains points de ce règlement. Les règles basées sur le respect des personnes, des locaux et du matériel restent primordiales.

Matériel pédagogique

Le service jeunesse, vie de quartiers et sports prévoit un budget pour l'achat de matériel et l'aménagement de la salle chaque année. Les animateurs sont chargés de faire participer les jeunes aux achats, de faire remonter les besoins et mettent à disposition le matériel pédagogique présent dans la structure. Il se compose de matériel sportif (raquettes, balles, ballons...), de jeux de société, de console de jeu, de musique. Les jeunes empruntent le matériel en fonction des activités prévues ou disponibles (structures sportives et jeux). Les animateurs veillent à ce qu'il soit correctement utilisé et rendu à la fin de l'activité.

L'EVALUATION

Un temps d'échange après chaque session de vacances est prévu avec le directeur du service jeunesse et sports. Des fiches bilans sont établies à chaque fin de vacances scolaires et présentées à l' élu et au directeur du service. Les objectifs sont alors revus et évalués. Un réajustement des pratiques et de l'organisation peut en découler.

Des temps d'échanges et d'évaluation d'activités sont également proposés aux jeunes et aux animateurs pendant les périodes d'animation.

COMMUNICATION

Le planning des activités est affiché tous les mois sur les panneaux de l'espace François Villon. Il est également disponible en ligne sur le site Internet de la ville et sur l'espace citoyen. Pour chaque événement majeur (séjour, sortie...) prévu très en amont, les jeunes et leurs représentants légaux sont prévenus par mail, courrier et/ou par téléphone.